



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **SIMAI Asset Management SA**, Chemin d'Arzelier  
32, 1071 Chexbres
2. Date du prononcé de dissolution: 29.01.2015
3. Suspension de faillite: 22.04.2015
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 11.05.2015
5. Avance de frais: CHF 4'000.00

**Indication:** La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Par décision du Président du Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois du 29 janvier 2015, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731b CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite. But de la société : toutes activités liées à la gestion de fortune et aux conseils en investissements et placements financiers.

Office des faillites de l'Est vaudois  
1800 Vevey

02123431

